

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 34  
Pouvoirs : 3  
Votants : 34

Abstentions : -  
Exprimés : 34  
Pour : 34  
Contre : -

N°2017-36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,

Le jeudi vingt-trois février à vingt heures,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD.

**Date de la convocation : le vendredi dix-sept février.**

**Titulaires présents :** Guy BAUDRIER, Alain BLOND, Véronique BINDE, Paul BRACHET, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUMEUX, Nathalie MARCHADIER, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Joël VILARD.

**Suppléants présents :** Stéphane MALIVERT.

**Absents :** Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Daniel ESCURE, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE.

**Pouvoirs :** Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE à Patrick GIBAUD, Agnès VARACHAUD à Eric DOMBRAY, Christian VIGNERIE à Jean MEYNARD.

**Secrétaire de séance :** Alain BLOND.

**Objet**

**Convention cadre avec le SEHV portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique**

**Considérant** que la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) en date du 17 août 2015 a fixé les grandes orientations de la transition énergétique en France, en prévoyant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030 et 2050,

**Considérant** l'importance que revêt l'échelon intercommunal dans la déclinaison locale de ces objectifs, renforcé par les lois NOTRe et TECV promulguées en août 2015,

**Considérant** la volonté de la Communauté de communes Ouest Limousin et du SEHV de coopérer activement au sein de la Commission Consultative Paritaire Énergie (CCPE), instance chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et de faciliter l'échange de données,

**Considérant** les conclusions de la CCPE lors de sa séance du 15 novembre 2016 visant à l'élaboration d'un projet de convention cadre déterminant les conditions d'un renforcement des relations partenariales entre le SEHV et les EPCI dans le cadre de la transition énergétique de leur territoire,

**Considérant** que le projet de convention prévoit de renforcer et de pérenniser la dynamique engagée autour des 3 axes suivants :

1. Décliner et mettre en œuvre la politique énergétique territoriale ; contribuer à son animation,
2. Développer le mix énergétique et optimiser les réseaux d'énergie,
3. Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité économique du territoire ;

**Considérant** que le projet de convention joint au présent rapport, approuvé par l'assemblée délibérante du SEHV le 25 janvier 2017, engage les parties jusqu'au 31 décembre 2020, ne comporte pas d'engagement financier des partenaires et pourra donner lieu à la conclusion de conventions spécifiques ultérieures selon les thèmes traités,

Le conseil communautaire décide après en avoir délibéré :

- d'approuver le projet de convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Communauté de communes Ouest Limousin et le SEHV, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Le

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE - 6 MARS 2017



Le Président,

